



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Port autonome de Bordeaux

Question écrite n° 7765

Texte de la question

M. Xavier Pintat attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation du port autonome de Bordeaux. La diminution des dotations de l'Etat va avoir des repercussions tres graves sur la securite de la navigation dans l'estuaire. Il serait, en effet, envisage de limiter les dragages du chenal d'accès a Bordeaux dont la largeur serait en outre reduite. Toutes les activites liees a la zone portuaire du Verdon ont disparu successivement (brigade des douanes maritimes, brigade de gendarmerie, unites de stockage des produits petroliers lents, base de l'institut francais du petrole, etc.) Les ateliers de l'avant-port du Verdon vont également etre fermes. Enfin, un plan social conduisant a la suppression de 100 a 150 emplois est en cours de negociation. C'est donc toute l'activite du port autonome de Bordeaux qui est touchee dans chacune de ses composantes. Il lui demande de lui preciser les mesures effectivement envisagees et les dispositions qu'il compte prendre pour pallier cette situation en matiere d'emploi notamment.

Texte de la réponse

Le port de Bordeaux a presente un plan de restructuration qui prevoit 100 suppressions de postes, car sa situation s'est degradee depuis trois ans. Les credits d'entretien des acces a charge de l'Etat ont ete de 82 millions de francs en 1993 comme en 1992, malgre un contexte budgetaire particulierement difficile. La reduction par rapport a la dotation accordee en 1991 qui etait de 89,4 millions de francs est due au desarmement d'une grande drague utilisee pour les travaux neufs ou les travaux pour tiers mais dont le loyer de plus de 9 millions de francs etait par convention impute sur les credits d'entretien des acces a charge de l'Etat. Il n'y a pas eu de limitation des dragages d'entretien. Le port a aussi beneficie d'autorisation de programme, pour lui permettre d'adapter son chenal aux evolutions des trafics. En 1994 l'Etat approfondira le chenal de Blaye en coherence avec les amenagements de quais realises par le Conseil general et le port autonome en 1992 et 1993. La necessite du plan de restructuration n'est donc pas liee a un desengagement de l'Etat, mais a l'obligation imperieuse pour le port autonome d'ameliorer sa qualite de service et de reduire ses couts, qui actuellement oberent toute capacite d'investissement, qui a ete divisee par quatre en trois ans. Des efforts conjoints de productivite doivent etre mis en oeuvre par tous les acteurs de la place portuaire, afin de faire face a un contexte difficile et de ne pas compromettre l'avenir du port de Bordeaux. L'adaptation des effectifs est donc inevitable, et elle doit etre conduite en utilisant le mieux possible les differentes mesures proposees dans le cadre du plan social.

Données clés

Auteur : [M. Pintat Xavier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7765

Rubrique : Transports maritimes

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1993, page 3883

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 388